

Règlement sportif départemental du CHALLENGE FEMININ



2017 - 2018

COMITE DE LA CHARENTE
DE TENNIS DE TABLE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RESPONSABLE DE LA COMPETITION	3
Article 1 - Principes	3
Article 2 - Formule de la compétition	3
Article 3 - Dates et Lieux.....	4
Article 4 - Engagement.....	4
Article 5 - Forfait	4



CHALLENGE FEMININ

Responsable de la compétition

Mme Johanna GARCIA Tél 07.60.40.15.54 E-mail : jo_garcia_16@hotmail.fr
Autre contact: Secrétariat du comité Tél 05.45.67.09.91 E-mail
charente.fftt@wanadoo.fr

Article 1 - Principes

Cette compétition est destinée à promouvoir la pratique féminine de notre sport.
Le présent règlement s'applique uniquement au niveau départemental.

La compétition est ouverte à toutes les féminines de la catégorie benjamine à vétéran, licenciées traditionnelles ou promotionnelles avec obligation de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique du tennis de table en compétition.

Il n'y a pas de limite de points afin que chacune puisse jouer.

Il n'y a aucune correspondance avec le championnat par équipes seniors, et il n'y a donc aucun brûlage **quelconque**.

Article 2 - Formule de la compétition

Il s'agit d'une compétition individuelle où chaque joueuse cumulera des points à chaque tour, en fonction de ses résultats individuels.

Un challenge par club récompensera le club qui obtiendra le meilleur résultat calculé sur trois joueuses du club ayant obtenue le plus de points.

4 tours sur une saison seront organisés :

- 1 ou 2 tour(s) en 1^{ère} Phase et 1 ou 2 tour(s) en 2^{ème} phase ;
- 1 tour « Journée Finale » pour clôturer la saison avec remise de récompenses.

A chaque tour, en fonction des engagées, l'épreuve sera adaptée, pour le meilleur déroulement possible pour les participantes, il pourra, donc, être organisé :

- Différents tableaux par niveaux de points / classements individuels (Ceci pour éviter qu'une classée 14 ne soit opposée à une classée 5) ;
- Un tableau réservé aux non-classées, loisirs et classées avec 500 Points ;
- Déroulement par poules, tableaux et classement intégral (Toutes les participantes faisant ainsi le même nombre de parties) ;
- Si possible, différents tableaux en regroupant en partie des catégories jeunes.

Ce système permet de :

- respecter la disponibilité des joueuses
- faciliter la vie du club en limitant les contraintes
- permettre aux licenciées de participer au maximum et défendre la pratique féminine de notre sport.

A l'issue de chaque tour, chaque joueuse marque des points pour ce challenge :

- Les points attribués sont en rapport avec le nombre d'engagées dans chaque tableau : Exemple 16 engagées = La 1^{ère} marque 16 points, la 2^{ème} 15 Pts, etc.....

Article 3 - Dates et lieux

Les journées de challenge féminin se dérouleront en dehors des week-ends des journées de critérium fédéral ou de championnat par équipes :

Le VENDREDI soir - Pointage à 19 h 30 – Début de la compétition à 20 h

Tous les clubs charentais seront sollicités pour organiser un tour et promouvoir la pratique féminine de notre sport. 8 tables minimum sont nécessaires.

Il est demandé à tous les organisateurs de bien vouloir faire des photos numériques et les adresser au secrétariat du Comité pour les insérer sur le site internet du comité, afin de promouvoir au mieux la pratique féminine.

Les dates choisies pour la saison 2017-2018 sont :

- - Vendredi 12 Septembre 2017 ;
- - Vendredi 12 Janvier 2018 ;
- - Vendredi 9 Février 2018 ;
- - Vendredi 18 Mai 2018 - Soirée Finale et remise des récompenses.

Article 4 – Engagement

Les inscriptions ne se font que sur le site du Comité départemental : www.comitett16.fr , **au plus tard le lundi 20 h, qui précède le tour .**

Le coût de l'inscription est déterminé chaque saison, avec les différents tarifs départementaux.

Article 5 – Forfait

Les joueuses doivent prévenir de leur absence au plus tôt, la responsable de l'épreuve **Mme Johanna GARCIA Tél 07.60.40.15.54 E-mail : jo_garcia_16@hotmail.fr .**

Tout forfait non excusé sera sanctionné par une amende fixée chaque saison par le comité départemental.